



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

20 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

20 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

OBJET :

**Elections des membres des
commissions
réglementaires**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 04/06/2020

Publiée le 04/06/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au gymnase Victor Vilain étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Philippe VAN ROSSOMME, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS,
Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS,

**ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS
REGLEMENTAIRES**

Afin de permettre aux représentants des différentes tendances du Conseil Municipal d’être informés au stade de la procédure d’instruction des dossiers de marchés publics en CAO ou en Commission de Délégation de Service Public, il est nécessaire de constituer les commissions correspondantes.

Celles-ci sont ouvertes aux élus des listes de la majorité et de l’opposition sur la base d’une représentation proportionnelle au plus fort reste correspondant à la proportion de sièges détenus au sein du Conseil Municipal.

VU l’article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR VOTE A L’UNANIMITE

CRÉE les commissions réglementaires suivantes :

- Commission d’Appel d’Offres.
- Commission de Délégation de Service Publics.

PRÉCISE que ces commissions sont composées :

- Du Maire ou de son représentant,
- De 5 Conseillers Municipaux désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

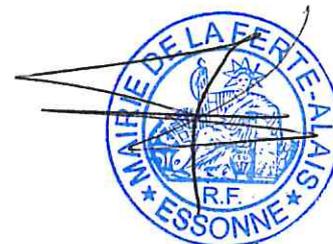
ELIT les membres : 4 pour la liste « Continuons à servir la ferté », 1 pour la liste « Agir pour la Ferté »

Après appel des candidatures et vote ; sont élus aux Commissions Réglementaires suivantes :

COMMISSIONS	
Appel d'Offres	Françoise BOUSSAT Hervé FRANEL Stéphane RAYNAL Ariel SHEPS Stéphane LE PECULIER
Délégation de Service Publics	Françoise BOUSSAT Hervé FRANEL Ariel SHEPS Solange GRILLOT Camille CRONIER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

.....
Date de décision: 26/05/2020

Date de réception de l'accusé 04/06/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 5_39

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200526-5_39-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DELIB 39.pdf (99_DE-091-219102324-20200526-5_39-DE-1-1_1.pdf)